

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 29 SEPTEMBRE 2014

DELIBERATION N° DEL113-14

L'an deux mille quatorze, le 29 septembre à dix-neuf heures,
Le conseil municipal, légalement convoqué par Pierre VERRI Maire, le 23 septembre 2014
s'est réuni à la mairie en séance publique sous sa présidence.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

Présents :

M^{mes} I. BEREZIAT, A. BONNIN-DESSARTS, S. BRANON-MAILLET, M. BREUILLE,
S. CUSSIGH, C. EGEA, C. FERRACIOLI, M. GERACI, V. GOYVANNIER, G. LE CLOAREC, C. PICCA,
C. ROULAND, C. TISON et MM. P. BERTHOLLET, Y. BOUCLIER, S. DUBOIS, A. DUSSERRE,
H. EL GARÈS, J. FABBRO, J-P. GABBERO, B. LEBRUN, G. MORIN, J. PAVAN, Y. PERRIER,
C. SERGENT, P. VERRI.

Pouvoirs :

M^{me} Nadège AMBREGNI (Pouvoir à Jean PAVAN en date du 29/09/14)
M. Rahim BAH (Pouvoir à Georges MORIN en date du 29/09/14)
M. Daniel FINAZZO (Pouvoir à Stéphane DUBOIS en date du 27/09/14)

Mme Alberte BONNIN-DESSARTS a été élue secrétaire de séance.

**OBJET : Mandat spécial pour le 4^{ème} Forum mondial de
l'UNESCO pour « les apprentissages pour tous tout au
long de la vie ».**

Rapporteur : Alberte BONNIN-DESSARTS

Monsieur le Maire expose au conseil municipal :

Du 5 au 6 février 2015 aura lieu le 4^{ème} Forum mondial pour les apprentissages tout au long
de la vie en collaboration avec l'UNESCO et le Conseil international de l'éducation des
adultes. Une conférence inaugurale aura lieu le 5 février suivie par quatre ateliers au cours
de la journée du 6 février sur les thèmes suivants :

- assurer les conditions d'accès et d'obtention pour tous les savoirs fondamentaux de la petite enfance jusqu'à la fin de vie,
- le rôle des entreprises dans les apprentissages tout au long de la vie,
- promouvoir la santé tout au long de la vie,
- faire émerger la multiculturalité, la création de savoirs et de compétences.

La séance de clôture du 6 février sera consacrée à la synthèse générale et à une table ronde mondiale.

Il est proposé au conseil municipal d'accorder un mandat spécial à M. Habib EL GARES, adjoint à l'économie et l'emploi, pour la participation à ce forum.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal :

- de prendre en charge tous les frais de déplacement et d'hébergement liés à ce déplacement sur présentation des justificatifs,
- d'autoriser le remboursement aux frais réels pour les menues dépenses sur présentation des justificatifs (déplacements, repas, dépenses diverses),
- que les crédits soient inscrits au chapitre 65 du budget 2014.

Conclusions :

La présente délibération est approuvée par 23 voix pour et 6 contre.

Ont signé au registre
les membres présents.

Gières, le 29 septembre 2014.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Pierre VERRI